



Association Membres Centre de Loisirs de Mours
6 rue de Nointel, 95260 Mours
01 30 34 30 97

PROJET PEDAGOGIQUE GLOBAL

DIRECTRICE : FATIMA MOKTHARI

PRESIDENT : DAVID GUILHOT

CAPACITE D'ACCUEIL : 45 ENFANTS

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. » N. Mandela

Le savoir n'est pas l'éducation.

Les animateurs ont donc un vrai rôle à jouer auprès de vos enfants et ce en complémentarité de l'école.

Dans vos vies d'adulte, vos compétences seules ne peuvent faire aboutir vos ambitions...

Car nous vivons en société, nous dépendons les uns des autres, et qu'est-ce qu'un Accueil de Loisirs, si ce n'est l'école du vivre ensemble ?

Alors, posez-vous juste la question de ce qu'il faudra comme qualités humaines à votre enfant pour réaliser ses rêves ...

Et soyez convaincu que nous aussi, nous avons notre place dans la vie de votre enfant.

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901
Répertoire National des Associations (RNA) n°W953001676 – SIRET 312 452 030 00025
amclm.mours@gmail.com – <https://amclm-mours.fr>



QU'EST-CE QU'UN PROJET PEDAGOGIQUE ?

Les Accueils de Loisirs sont des structures à vocation éducative.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles détermine leur cadre juridique (régime de déclaration, projet éducatif, projet pédagogique, encadrement, qualifications requises...).

Les Accueils de Loisirs constituent des entités importantes pour la prise en charge éducative des enfants.

Le projet pédagogique se situe au cœur du fonctionnement des Accueils de Loisirs.

Il réalise l'articulation entre le projet éducatif et les actions opérationnelles de terrain, il constitue l'outil de travail central des équipes et fixe notamment les objectifs poursuivis, la pédagogie mobilisée, les types d'activités à mettre en œuvre.

Ce document est à la disposition de tous. N'hésitez pas à le consulter.



Préambule

Qu'est-ce qu'un Projet Pédagogique ?

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DEL'ASSOCIATION

- 1.1 Situation géographique
- 1.2 AMCLM
- 1.3 Présentation de la structure
- 1.4 Horaires et conditions d'accueil des structures

II. RAPPEL DU PROJET EDUCATIF

- 2.1 L'acte éducatif à travers la notion de projet
- 2.2 Présentation des objectifs éducatifs

III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU PROJET PEDAGOGIQUE

- 3.1 Des objectifs pédagogiques concrets

IV. FONCTION DE CHACUN

- 4.1 La directrice
- 4.2 L'animateur

V. FONCTIONNEMENT INTERNE

- 5.1 La formation des stagiaires
- 5.2 Réunions d'équipe, temps de préparation et pause
- 5.3 Évaluation et appréciation

VI. PRESENTATION DE LA PEDAGOGIE ENGAGEE LORS DES TEMPS D'ACCUEILS

- 6.1 Caractéristiques générales du public accueilli
- 6.2 Les mesures envisagées pour accueillir un enfant atteint d'un handicap
- 6.3 Journée type des maternels
- 6.4 Journée type des élémentaires

VII. LES DIFFERENTS TYPES D'ACTIVITES ET LE RYTHME DE L'ENFANT

- 7.1 Le rythme biologique, la courbe d'intensité
- 7.2 Le rythme d'une journée en ACM
- 7.3 Définition des temps ludiques
- 7.4 Propositions de jeux traditionnels adapta à la tranche d'âge 3-5 ans
- 7.5 Propositions de jeux traditionnels adaptés à la tranche d'âge 6-9 ans
- 7.6 Propositions de jeux traditionnels adaptés à la tranche d'âge 10-11 ans



VIII. VIE QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL

- 8.1 L'accueil
- 8.2 Temps de restauration (cela n'inclut pas le temps de la pause méridienne scolaire)
- 8.3 Temps calmes
- 8.4 Les règles de vie

IX. SECURITE, HYGIENE

- 9.1 Les déplacements à l'extérieur
- 9.2 Sur la structure
- 9.3 Consignes de sécurité



I. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'ASSOCIATION

1.1 Situation géographique

L'accueil de loisirs sans hébergement de Mours se situe dans la banlieue Nord, à 35 km de Paris, dans le département du Val d'Oise.

Il est constitué d'un corps de ferme avoisinant un magnifique parc de 6 hectares, appartenant aux Pères Blancs (missionnaires d'Afrique à la retraite), dont nous pouvons profiter.

1.2 AMCLM

V AMCLM est une association qui gère l'accueil de loisirs de Mours. Le bureau est composé de parents bénévoles.

L'accueil de loisirs tient une place importante dans notre ville, car c'est l'unique structure habilitée à recevoir des enfants âgés de 3 à 12 ans dans le cadre d'activités extrascolaires.

L'accueil de loisirs est essentiellement fréquenté par les enfants Moursiens, dont les deux parents travaillent. S'ajoute les enfants des communes avoisinantes qui ne possèdent pas de structure d'accueil.

L'accueil de loisirs tient à apporter aux enfants des moments de détente, à travers des activités ludiques, manuelles, sportives et culturelles.

Les activités sont choisies selon une thématique, l'âge et les envies des enfants. L'équipe pédagogique et les membres du bureau sont très ouverts aux avancées pédagogiques et mesurent l'importance d'innover en permanence afin d'éveiller la curiosité naturelle des enfants et de les accompagner dans leurs apprentissages en toute bienveillance.

Durant les vacances scolaires, des sorties extérieures sont organisées. Nous essayons dans la mesure du possible de faire appel à des intervenants locaux, et à utiliser les structures que la ville met à disposition de l'association.



1.3 Présentation de la structure

L'Accueil de loisirs assure :

- Un accueil extra-scolaire : les mercredis.
- Un accueil extra-scolaire : les petites vacances scolaires.
- Un accueil extra-scolaire : les grandes vacances scolaires (seulement quelques semaines en fonction des besoins des Moursiens, généralement le mois de juillet et la dernière semaine d'août, mais cela peut évoluer).

Cette structure dispose :

- D'une grande salle commune,
- De 2 salles d'activités,
- D'un coin cuisine,
- D'un dortoir,
- D'une grande cour comprenant un préau,
- D'un local extérieur.

Tout le matériel pédagogique nécessaire est disponible sur place entreposé en grande partie à l'étage dans une salle dédiée, il appartient à l'Accueil de Loisirs.

Concernant les repas, nous utilisons le réfectoire de l'école qui se trouve hors de la structure à 10 minutes à pied.

Les six hectares du parc : l'accès a été convenu entre les responsables des Pères Blancs, la mairie et l'association.

L'intérêt de cette convention répondait également à un souci de sécurité pour le déplacement des enfants du centre au réfectoire de l'école, évitant ainsi un itinéraire sur des trottoirs étroits.

- L'encadrement

L'équipe pédagogique permanente de l'Accueil de Loisirs est composée comme suit :

- Une directrice permanente, diplômée BAFD
- Une animatrice permanente, diplômée BAFA
- Une animatrice vacataire, Stagiaire BAFA

Selon le nombre d'enfants, nous avons des animateurs disponibles pour les mercredis et vacances scolaires.

En général, nous essayons qu'ils soient diplômés BAFA. Ces personnes sont salariées de l'association.

La particularité et la force de notre structure repose sur l'engagement des familles et des bénévoles.



- Constitution de l'Association des Membres du Centre de Loisirs de Mours

Le bureau se compose :

- ✓ D'un Présidente - David Guilhot - Cadre dans l'imprimerie
- ✓ D'une Secrétaire – Agnès Le Flohic - Opticienne
- ✓ D'une Trésorière – Rejane Duquesney – Comptable
- ✓ D'une Trésorière adjointe – Marine Pfister - Responsable d'affaires

Le bureau est voté chaque année lors de l'Assemblée Générale. Il reste en place minimum une année.

- Fonction financière

Le budget provient principalement :

- De la Caisse d'Allocations Familiales,
- Du Conseil Régional,
- De la commune de Mours,
- Des communes avoisinantes au prorata du nombre d'enfants que nous accueillons,
- Des adhésions,
- Plus rarement de certains dons.

Avec ce budget qui est valable d'une année civile à l'autre, nous tenons compte aux besoins de l'association :

- Achat de matériel pédagogique,
- Achat de fournitures,
- Sorties,
- Transports,
- Alimentation,
- Produits pharmaceutiques,
- Produits d'entretien.

Le budget prévisionnel est présenté une fois par an lors de la réunion prévue à cet effet.

La directrice en lien direct avec les membres du Bureau et dans ce cas précis avec la Trésorière, effectuent des contrôles réguliers afin de vérifier les comptes.



- Règlements

La réglementation des Accueils de loisirs précise le rapport constant entre l'effectif animateurs et l'effectif enfant. Le respect de ce quota conditionne le nombre de places disponibles. La capacité de la structure est de 45 enfants maximums.

Pour l'accueil extra-scolaire :

Enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Enfants de 6 à 11 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Règlementation aquatique :

Enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants

Enfants de 6 à 11 ans : 1 animateur pour 8 enfants

La structure est un site dédié à l'association en ce qui concerne le local principal. L'accueil de loisirs est situé à la ferme Saint-Denis, qui est une maison des associations. Cet ancien corps de ferme (entièrement clos) a été rénové par la municipalité et nous offre un cadre chaleureux et familial privilégié et très apprécié.

1.4 Horaires et conditions d'accueil des structures

LES MERCREDIS

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant les mercredis, il vous suffit de vous connecter sur notre site pour accéder au formulaire d'inscription, et/ou nous contacter par mail. Les demandes d'inscriptions seront acceptées en fonction des places disponibles. La facturation est comptabilisée à la présence.

► Les mercredis :

Ouverture : 8h00 - 9h30 Fermeture : 16h30-18h30

Présence obligatoire entre 9h30 et 16h30. Repas et goûter inclus

Des plages horaires définies dans ce règlement pour déposer et récupérer vos enfants. Les tranches horaires de présence obligatoire doivent être respectées pour le bon fonctionnement de l'AL.

LES VACANCES SCOLAIRES

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant les mercredis, il vous suffit de vous connecter sur notre site pour accéder au formulaire d'inscription, et/ou nous contacter par mail. Les demandes d'inscriptions seront acceptées en fonction des places disponibles. La facturation est comptabilisée à la présence.

► Les vacances scolaires (petites et grandes) :

Ouverture : 8h00 - 9h30 Fermeture : 16h30-18h30



Présence obligatoire entre 9h30 et 16h30, repas et goûter inclus

Des plages horaires définies dans ce règlement pour déposer et récupérer vos enfants. Les tranches horaires de présence obligatoire doivent être respectées pour le bon fonctionnement de l'AL.

L'Accueil de Loisirs n'est en AUCUN CAS un temps de « garderie ».

L'accueil de loisir ferme à 18 heures 30.

Nous vous demandons donc d'être vigilant et de respecter ces horaires. Cependant, en cas de retard imprévu ou exceptionnel, merci d'en informer la directrice.

Si la fréquence de vos retards nuit au bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, l'inscription de votre enfant pourra être remise en cause.

L'ACCUEIL DE LOISIRS EST JOIGNABLE AUX NUMEROS SUIVANTS :

01.30.34.30.97

06.67.52.11.74

II. RAPPEL DU PROJET EDUCATIF

Cadre légal du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Article R227-23 (Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 art.20 Journal Officiel du 27 juillet 2006).

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article R227-24 (Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 art.24 Journal Officiel du 27 juillet 2006).

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.



Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.
Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

2.1 L'acte éducatif à travers la notion de projet

Qu'est-ce qu'un projet et pourquoi en mettre un en place ?

La notion de projet, outre le fait qu'elle renvoie à un sentiment d'aboutissement et de réalisation à nos publics, est un véritable engagement éducatif.

En effet, l'équipe agit désormais ensemble pour atteindre un but commun, les enfants réalisent des activités qui alors, prennent tout leur sens.

C'est à cela qu'il faut réfléchir, et les animateurs jouent un rôle déterminant puisque la direction va se reposer sur leurs observations en majeure partie.

Voilà le savoureux mélange de Savoir, Savoir-Faire, Savoir-Être et Savoir Transmettre.

Il s'agit de créer une harmonie entre différentes questions se rattachant au domaine de la coéducation.

Pourquoi ? : Pourquoi se tourner vers tel projet ?

Dans quel contexte ? : Quelle est la réalité du terrain ?

Pour qui ? : Qui sont ces familles que nous accueillons ?

Avec qui ? : Quels partenaires pourrions-nous inviter à nous rejoindre ?

Avec quoi ? : Quels sont les moyens dont nous disposons ?

Comment ? : C'est la manière dont il faut harmoniser ces cinq questions.

Chaque question a son sens et l'une ne va pas sans l'autre.

Le projet est la pierre angulaire de notre accueil de loisirs, celle qui relie nos équipes, à notre public, et aux valeurs de vie que nous nous devons de transmettre.

2.2 Présentation des objectifs éducatifs

- Favoriser l'imaginaire des enfants :

Les animateurs par le biais d'histoires à vocations pédagogiques et éducatives amèneront les enfants à participer activement et à s'intégrer au groupe tout en développant leur imaginaire.

- Favoriser l'épanouissement physique, artistique et intellectuel des enfants : Diverses activités seront proposées aux enfants :

- A caractère sportif : sous forme de découverte ou d'initiation, l'animateur mettra en valeur le potentiel physique de chaque enfant par le jeu.
- A caractère artistique ; sous différentes formes d'expressions, l'animateur permettra à chacun de découvrir différents moyens d'expression, et de création.



- Apprendre aux enfants à être pleinement conscients de leurs actes, leur faire acquérir le sens des responsabilités.
- Apprendre aux enfants à s'épanouir dans tous les domaines par la participation à des expériences enrichissantes.
- Apprendre aux enfants à aller au bout de leurs décisions, de leur choix, à avoir le goût de l'effort et de l'investissement de soi.

Toutes les activités proposées développeront un thème et permettront aux enfants d'aborder de nouvelles connaissances par le biais d'activités ludiques.

- L'enfant, citoyen en devenir :
 - Apprendre aux enfants à être force de propositions, preneurs d'initiatives dans leur propre intérêt ou pour celui d'un groupe et également de participer à la réalisation de projets.
 - Apprendre aux enfants à avoir une démarche civile et citoyenne dans le respect des institutions.
 - Les actions proposées doivent être telles que les enfants prennent conscience de leur possibilité de contribuer au bien-être de leurs semblables.
- L'autonomie de l'enfant :
 - Apprendre aux enfants à passer de leur état de dépendance à l'autonomie la plus complète possible.
 - Apprendre aux enfants à évoluer parmi les possibilités offertes et leur permettre de faire des choix.
 - Apprendre aux enfants à participer aux tâches quotidiennes du centre (rangement de leur salle...).
- Vivre avec les autres :
 - Sensibiliser les enfants dans leurs relations avec le monde humain qui les entoure. Leur faire prendre conscience que l'autre est source d'enrichissement et d'épanouissement.
 - Apprendre aux enfants que la confrontation avec d'autres individus ou idées ne doit pas les entraîner vers une attitude de rejet, d'intolérance mais au contraire leur faire prendre conscience de la richesse de la complémentarité.
- L'enfant, sa famille :
 - Développer un partenariat éducatif et complémentaire avec les parents, les amener à participer et à s'investir dans les temps de loisirs de leurs enfants.
 - Faire prendre conscience aux enfants que le noyau familial est une source de connaissance et de protection.



III OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Cadre légal du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Article R227-25 décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 art. 22 Journal Officiel du 27 Juillet 2006).

La personne qui assure la direction d'un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 met en œuvre le projet éducatif sauf lorsqu'il s'agit de séjours définis au 4° du 1 du même article, dans les conditions qu'il définit dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil est tenue de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

1. La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
2. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
3. Les modalités de participation des mineurs ;
4. Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
5. Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
6. Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
7. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

3.1 Des objectifs pédagogiques concrets

Un objectif pédagogique définit le sens de nos actions, il justifie l'outil ludique utilisé et non l'inverse.

L'équipe d'animation, dans la mise en place de ses activités, devra tenir compte des objectifs suivants :

1. Favoriser la compréhension des règles sociales par une attitude professionnelle réfléchie et pédagogique :

Inscrire la participation des enfants dans les projets est essentiel au plan éducatif.

La participation permet, en effet, d'aborder concrètement « le vivre ensemble », l'apprentissage de la vie collective, la découverte de la citoyenneté. Elle est aussi un moyen de prendre en compte les attentes de chacun et de tous.



Un enfant concerné par les choix qui le touchent est plus enclin à coopérer, prend plus de plaisir, passe un meilleur moment...

Mais comme tout choix pédagogique, au-delà de la question du sens : « pourquoi souhaitons-nous la participation des enfants ? », il faudra répondre à celle du « comment ? ».

2. Inciter les familles et les enfants à changer leur regard sur l'animation par un travail de qualité innovant :

Innover, c'est prendre le risque d'effrayer. Il faut donc informer, communiquer, sensibiliser, mais aussi assumer un minimum d'interrogations dans le cadre d'un débat constructif.

Malgré le cadre réglementaire et les habitudes, l'animation peut et doit rester le lieu où l'extraordinaire est possible... à condition de bien réfléchir à son projet en amont et de l'adapter à la réglementation.

3. Proposer aux enfants un choix d'activités variées :

Les activités devront être innovantes, riches de variétés en thème, matériel et réalisation...

Elles aborderont les domaines du manuel, du physique, du scientifique, de l'expression corporelle, du chant...

4. Consolider les ateliers de Co' Éducation en impliquant davantage les familles :

Le terme de Co' Éducation est né de l'Éducation Populaire, il s'agit lors de ces ateliers de transmettre des valeurs telles que la bienveillance, le respect, la politesse, ... Ces ateliers sont des temps chaleureux où l'équipe d'animation peut livrer ses compétences particulières dans un contexte privilégié.

IV. FONCTION DE CHACUN

4.1 La directrice

Elle a un rôle référent et doit donner les moyens à l'équipe d'animation d'atteindre les objectifs fixés par son projet pédagogique.

Elle est/doit :

- évaluer tous les besoins pour le bon fonctionnement du centre et mettre tout en œuvre pour y arriver ;
- manager l'équipe pédagogique, gérer les conflits et permettre à tous de s'épanouir dans son travail,
- accompagner les stagiaires tout au long de leur formation ;
- animer avec les animateurs et être force de proposition ;
- effectuer des tâches administratives, celles demandées par les membres du Bureau et celles relatives à la tenue des documents obligatoires ;
- se tenir informée de l'évolution de la réglementation ;

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901
Répertoire National des Associations (RNA) n°W953001676 – SIRET 312 452 030 00025

amclm.mours@gmail.com – <https://amclm-mours.fr>



- tenir compte de la spécificité du public accueilli (enfants, et animateurs) et assurer leur sécurité physique, affective et morale ;
- maintenir l'information auprès des parents, des enfants ;
- organiser des concertations régulières avec les animateurs, les enfants, pour résoudre les problèmes éventuels, faire connaître les idées de chacun ;
- organiser des projets novateurs en fonction des besoins de son public ;
- s'adapter à tous les problèmes d'animation ou de gestion afin d'y apporter des solutions ;
- communiquer avec tous les membres de son équipe, elle est le référent principal du centre en relation directe avec les membres du bureau, les prestataires de services et les familles ;
- évaluer quotidiennement l'ensemble de l'équipe, le fonctionnement, les problèmes de terrain.

4.2 L'animateur

Il est référent principal des enfants dont il a la charge, et doit avoir une attitude d'adulte responsable.

Son comportement doit être exemplaire.

Il est/doit :

- prendre en compte la sécurité morale, affective et physique de l'enfant ;
- être force de proposition, que ce soit au niveau de ses activités ou lors de la création d'un projet ;
- éviter de rester seul avec un enfant, et ne jamais laisser les enfants seuls même une minute ;
- prendre connaissance du projet pédagogique et le respecter ;
- participer aux réunions de préparation et s'impliquer dans les projets d'activités ;
- être disponible pour l'installation et le rangement du centre ;
- connaître les besoins spécifiques des enfants dont il a la charge (fiche sanitaire) ;
- se présenter le matin en pleine possession de ses moyens : en cas de problèmes de santé pouvant nuire à l'encadrement des activités, prévenir le plus rapidement possible la directrice ;
- adopter une attitude d'adulte responsable à tout moment d'une journée en centre ;
- respecter et faire respecter le règlement intérieur ;
- avoir une bonne gestion de groupe de vie, ce qui implique un accompagnement dans les temps de vie quotidienne, les animations ;
- mener des animations de qualité, en petit, moyen ou grand groupe ;
- développer son relationnel avec les familles, les enfants et tout le personnel de la structure ;
- savoir communiquer avec l'ensemble de l'équipe d'animation, lors des préparations d'activités, des bilans, et de tous les moments de la vie du centre ;
- s'adapter à tout problème d'animation avec calme et patience, ne pas crier sans cesse ;
- prendre en compte les conseils de la direction pour pouvoir évoluer dans son travail ;



- se vêtir de manière correcte et appropriée à l'encadrement d'un public jeune (pas de tongs, ou talons hauts...) ;
- pour les fumeurs, fumer près des enfants ou parents n'est pas toléré, il est toutefois possible de convenir de pauses avec la direction. L'espace fumeur doit être propre (pas de mégots par terre), les animateurs devront donc se relayer afin de nettoyer régulièrement ce lieu.

V. FONCTIONNEMENT INTERNE

5.1 La formation des stagiaires

Un premier entretien sera mis en place avec le stagiaire dans le but d'évaluer ses intentions, ainsi que les projets qu'il veut mettre en place.

Deux évaluations suivront, une en milieu de séjour, l'autre à la fin du séjour.

5.2 Réunions d'équipe, temps de préparation et pause

A la demande du Bureau, l'équipe se réunira durant deux heures, pour évaluer les actions passées et les propositions d'activités afin de veiller à ce qu'elles respectent les besoins, les envies et le rythme des enfants en fonction de nos objectifs pédagogiques et éducatifs.

C'est un moment de partage, d'expression et d'échanges d'informations, l'occasion pour tous de pouvoir s'exprimer et partager sur les difficultés rencontrées, les expériences positives ou négatives, les questions...

Les réunions sont obligatoires.

L'équipe pédagogique doit y assister et veiller à respecter les horaires indiqués par la direction.

Il est important que l'équipe dans sa totalité se tienne informée de l'actualité pédagogique entourant son métier.

C'est pourquoi la direction formera l'équipe pédagogique, les animateurs seront aussi amenés à partager leur savoir et compétences particulières avec le reste de l'équipe et la direction.



- Plannings :

Les fiches d'activités sont fortement conseillées.

Elles sont garanties d'une élaboration de planning claire, pédagogique et efficace.

Elles sont élaborées par la directrice qui les expliquera en amont. Elles reprennent la méthode dite du « OSAADRAFRAE ».

- Pause :

Concernant les pauses des animateurs, elles respecteront le cadre légal, c'est-à-dire qu'elles dureront 20 minutes à savoir que l'animateur aura deux possibilités :

- Prendre sa pause intégrale après 6 heures de travail.
- Morceler sa pause en deux fois 10 minutes, sachant qu'après 6 heures de travail consécutives l'animateur doit faire une coupure

Il est important de souligner qu'une pause est un temps où l'animateur reste à disposition de la direction donc dans les locaux. Si cette pause est prise en dehors du centre (course personnelle), ce temps de travail ne peut être effectif, il devra donc être rattrapé par la suite.

5.3 Évaluation et appréciation

L'évaluation est l'étape indispensable, préalable à l'analyse.

C'est :

- ✓ Mesurer et porter un avis sur une action.
- ✓ Identifier les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.

+ Objectifs

L'évaluation permet de vérifier l'efficacité des actions/ la pertinence des actions/ la cohérence entre les différentes composantes du projet.

+ Modalité

L'évaluation c'est d'abord une chronologie, une démarche organisée. Pour cela, il faut déterminer en amont des critères concrets et mesurables, définir des indicateurs de réussite simples, mais aussi déterminer la manière dont ces informations sont recueillies et analysées (réunions, rencontres, mais également outils : diagramme de Qantt, questionnaire...)

Il s'agit surtout de consacrer du temps et quelques moyens pour collecter les informations à analyser (certaines des données recueillies permettent une régulation, d'autres seront utiles à l'organisateur).

Quand l'évaluation se finalise, il faut faire fructifier les constats effectués pendant l'action :



- ▶ Les résultats sont utilisés pour améliorer l'accueil, faire évoluer les pratiques, choisir les actions les plus efficaces ou modifier certaines démarches.
- ▶ La démarche d'évaluation doit permettre d'éventuelles remises en question de son propre mode de fonctionnement.

+ Qualité de l'évaluation

Les indicateurs permettent de mesurer objectivement des actions. Ils doivent être compréhensibles par le plus grand nombre.

Les modalités sont adaptées aux rythmes et conditions de l'accueil, elles sont à la fois simples à mettre en œuvre et originales (forum quotidien, réunions d'équipe, questionnaire, boîte à idée...).

L'évaluation est un outil d'aide à la décision qui doit favoriser la coopération et la participation de tous les acteurs.

❖ L'évaluation de l'équipe

QUELQUES CRITERES DE L'EVALUATION ANIMATEUR

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs.
- Participer au sein de l'équipe à la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Respecter le cadre réglementaire des ACM.
- Construire une relation de qualité avec les enfants et les familles.
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.
- Préparer ses activités en amont, les salles où se déroulent les ateliers doivent être prêtes à accueillir le groupe. Seul le temps de rangement doit solliciter l'enfant.
- Veiller à la sécurité morale, affective et intellectuelle de l'enfant.
- Savoir communiquer.
- Être conscient qu'afin de pouvoir être complètement disponible pour les enfants lors de leur prise du travail il est nécessaire d'arriver au moins cinq minutes en avance.
- Remédier aux temps de latence. Les enfants ne doivent pas être livrés à eux-mêmes.
- Diversifier leurs propositions quant aux ateliers et jeux proposés.
- Lors des temps libre les animateurs doivent convenir entre eux d'un poste de surveillance, le temps libre doit être encadré, ce n'est pas un temps de discussion pour les adultes.
- Faire preuve de créativité et de dynamisme, y compris lors des explications de projet ou de jeux tous ces moments doivent également être animé et rapide.
- Ne pas élever la voix pour réclamer l'attention du groupe mais trouver des solutions subsidiaires.
- Ne pas laisser son groupe d'enfant sans surveillance, en cas de problème mieux vaut envoyer un enfant prévenir un tiers plutôt que de laisser son groupe.



- Être à l'écoute et élaborer des règles de vie (elles peuvent être affichées dans chaque salle) en amont avec son groupe afin d'éviter tout malentendu ou sentiment d'injustice pour l'enfant.
- Veiller à ce que les locaux soient propres et parfaitement rangés, les animateurs doivent mettre à disposition du matériel pour les enfants mais en aucun cas les enfants ne doivent être amenés à se servir seuls.

Afin de permettre à tous d'évoluer au mieux dans le cadre de notre métier, les animateurs seront régulièrement - et ce parfois sans avoir été prévenu au préalable -, évalués sur le terrain.

Les grilles d'évaluations comporteront des axes d'évaluations précis allant du savoir-être au savoir-faire.

Ces temps permettront à l'équipe de rectifier certaines habitudes et de pouvoir échanger sur les difficultés de terrain. Ce sont donc des temps d'échanges et de discussions.

L'évaluation concerne également les actions menées par les animateurs dans le cadre de leurs activités.

Pour évaluer l'impact d'une situation, il vous faudra rester factuels et déterminer des facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Des temps seront prévus pour permettre à l'équipe d'effectuer des retours sur les évaluations de leurs projets d'animation ou d'activité.

« L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre. »

Antoine de Saint-Exupéry

VI. PRESENTATION DE LA PEDAGOGIE ENGAGEE LORS DES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEILS

6.1 Caractéristiques générales du public accueilli

		3 à 5 ans	
CARACTERISTIQUES		Age où l'enfant commence à comprendre qu'il va devoir se détacher de son égoïsme. Période de questionnement. Difficulté majeure à se concentrer	
BESOINS		Le rythme des maternels est très particuliers, l'enfant doit passer rapidement d'une activité à une autre sous peine de « décrocher », mais se fatigue aussi rapidement ce qui se caractérise surtout par de l'énerverment, des pleurs...	
CONSEILS		Les enfants de cet âge sont facilement impressionnables, <u>parler doucement</u> , et faire attention aux costumes ou maquillages trop élaborés, cela risque de les effrayer. Se mettre à leur niveau (taille), en se baissant est nécessaire, afin qu'il puisse établir un contact visuel et mieux comprendre en étant concentré ce sur l'animatrice.	
		6 à 8 ans	9 à 11 ans
CARACTERISTIQUES		Période de latence (étape paisible entre enfance et puberté) Age de réduction de la créativité Refoulement du complexe d'œdipe Besoin de sécurité, d'épanouissement, d'attention, d'être guidé, d'explications.	Période de logique concrète: L'enfant se détache du donné concret, il mettra en œuvre une logique qui ne concerne plus seulement le réel, mais ce que l'on peut imaginer grâce à des raisonnements hypothéticodéductifs, de la forme « si..., alors ». Il peut donc faire véritablement des mathématiques et accède à la logique formelle qui caractérise la pensée adulte.
BESOINS		<u>Physiques:</u> Se dépenser, se reposer, besoin d'espace, besoin d'utiliser tous ses sens. <u>Psychologiques:</u> De valorisation, de stimulation, de confiance, de repères, de sécurité, de réponses, d'épanouissement, d'attention, d'être guidé, et d'explications.	<u>Physiques:</u> Modifications morphologiques profondes qui se manifestent plus ou moins tôt selon l'individu. Apparition des pulsions amoureuses avec plus de sentimentalité chez les filles. <u>Psychologiques:</u> Intérêt pour les créations élaborées et spécialisation des intérêts. Besoin d'initiatives et de responsabilité. Début du détachement par rapport à la famille. Besoin d'identification (idoles). Importance de l'appartenance au groupe.
CONSEILS		Être à l'écoute des enfants, échanger avec eux, leur donner des responsabilités, les aider à trouver leur place au sein d'un groupe et adapter les activités en favorisant l'autonomie et la vie de groupe.	Responsabiliser les enfants. Échanger, dialoguer avec eux et leur permettre de s'exprimer. Les activités favorisant l'autonomie seront privilégiées, ainsi que les activités physiques, qui permettront aux enfants de se dépenser, de développer l'esprit d'équipe et de compétition.



6.2 Les mesures envisagées pour accueillir un enfant atteint d'un handicap

+ Définition

Le mot handicap emprunté en 1827, vient de l'expression anglaise hand in cap, signifiant « main dans le chapeau ». Dans le cadre d'un troc de biens entre deux personnes, il fallait rétablir une égalité de valeur entre ce qui était donné et ce qui était reçu : ainsi celui qui recevait un objet d'une valeur supérieure devait mettre dans un chapeau une somme d'argent pour rétablir l'équité.

+ Démarche pour une inclusion réussie

Les Accueils de Loisirs sont une occasion unique d'apprentissage du vivre ensemble dans un cadre bienveillant, qui favorise la rencontre avec l'autre et facilite l'acceptation des différences. Ils offrent également à chaque enfant la possibilité de participer aux décisions qui le concernent, et suscitent ainsi la prise de responsabilité et l'engagement dans une société à construire ensemble.

En effet l'inclusion :

- + Est souvent source de progrès pour l'enfant porteur de handicap, en termes d'autonomie, de socialisation notamment.
 - + Propose aux familles une formule d'accueil rassurante et de qualité qui permet souvent aux enfants de rester en contact avec le milieu ordinaire.
 - + Favorise la rencontre de la différence, l'évolution du regard sur les personnes handicapées, donc le développement de la compréhension de la part des autres enfants et de leurs familles.
 - + L'inclusion en Accueil de Loisirs
- La responsable en accord avec l'Organisateur doit déterminer si les capacités de l'enfant et ses aptitudes sont compatibles avec la vie en collectivité et la pratique de certaines activités, et donc si l'accueil et l'accompagnement de l'enfant sont possibles.

Le temps d'intégration des enfants se vit sur la structure.

Il doit permettre à tous les acteurs d'y participer : l'enfant accueilli, les autres enfants, les familles, l'équipe pédagogique, l'organisateur ainsi que toutes les personnes qui concourent par leurs actions au développement de l'enfant, médecins, éducateurs...

Pour que l'accueil soit le plus efficient possible, on peut déterminer trois étapes dans la démarche à mettre en place :

AVANT : Ce temps est consacré à élaborer avec les parents le projet d'intégration. Le projet s'appuie sur la demande des parents et sur les possibilités d'intégration qu'offre la structure d'accueil.

PENDANT : Il s'agit de l'inclusion proprement dite et des actions mises en œuvre pour favoriser un accompagnement adapté à la vie quotidienne, les activités et les relations dans le groupe.

APRES : C'est une étape importante à l'intégration, elle consiste à mesurer la bonne exécution du projet d'intégration, à repérer les points forts et les limites rencontrées tant du point de vue des parents que de l'équipe pédagogique.

6.3 Journée type des maternels

Horaires	Moments	Objectifs du moment	Rôle de l'animateur
8h00/9h30	Ateliers d'accueil	Accueil échelonné. Mettre en place des jeux libres intérieurs et extérieurs.	Accueillir les familles. Animer les espaces. Ranger son espace avec les enfants.
9h30/11h15	Activité	Activité de développement: Apport de contenus/attitudes c'est à dire Savoir/Savoir-être/Savoir-faire. Réalisation des projets, des sorties, grands jeux...	Récupérer le matériel avec les enfants ou mettre en place le matériel préparé la veille. Faire avec les enfants. Discuter, échanger, aider, dynamiser, motiver les enfants. Apporter des connaissances.
11h30/11h45	Rangement de l'activité	Apprentissage de la propreté et des règles de rangement. Hygiène et toilette.	Faire participer les enfants. Aider les plus petits. Superviser le rangement. Accompagner les enfants aux toilettes et vérifier qu'ils respectent les règles d'hygiène.
11h45/12h45	Repas	Apport nutritionnel. Règles de vie. Apprendre la vie à table. Découverte des aliments	Montrer l'exemple. Faire goûter. Aider les plus petits. Gérer le bruit, faire des rappels au calme. Discuter.
12h45/13h30	Ateliers libres	Proposer des espaces de jeux et de détente calmes.	Organiser les espaces de jeux. Jouer avec les enfants. Les animateurs sont répartis dans les espaces de jeux. Faire ranger le matériel par les enfants.
13h30/15h30	Sieste	Gérer les besoins de repos et de récupération. Apprendre à se déshabiller/s'habiller. Apprendre à se repérer dans l'espace/temps.	Accompagner les enfants. Aider les plus petits. Rassurer. Endormissement: histoire, fond musical...
13h30/14h00	Ateliers libres	Proposer des espaces de jeux et de détente calmes.	Organiser les espaces de jeux. Jouer avec les enfants. Les animateurs sont répartis dans les espaces de jeux. Faire ranger le matériel par les enfants.
14h00/15h45	Activité	Activité de développement: Apport de contenus/attitudes c'est à dire Savoir/Savoir-être/Savoir-faire. Réalisation des projets, des sorties, grands jeux...	Récupérer le matériel avec les enfants ou mettre en place le matériel préparé la veille. Faire avec les enfants. Discuter, échanger, aider, dynamiser, motiver les enfants. Apporter des connaissances.
15h45/16h00	Rangement de l'activité	Apprentissage de la propreté et des règles de rangement. Hygiène et toilette.	Faire participer les enfants. Aider les plus petits. Superviser le rangement. Accompagner les enfants aux toilettes et vérifier qu'ils respectent les règles d'hygiène.
16h00/16h30	Goûter et Bilan de la journée	Apport nutritionnel. Pause, détente. Faire un retour sur le ressenti des enfants sur la journée.	Montrer l'exemple. Faire goûter. Donner la parole à tous les enfants et noter l'ensemble des remarques.
16h30/18h00	Ateliers libres et Rangement	Ateliers libres. Rangement du centre.	S'assurer de remettre en place tout ce qui a été utilisé. Ranger les différents espaces pour qu'ils soient opérationnels le lendemain matin.

6.4 Journée type des élémentaires

Horaires	Moments	Objectifs du moment	Rôle de l'animateur
8h00/9h30	Ateliers d'accueil	Accueil échelonné. Mettre en place des jeux libres intérieurs et extérieurs.	Accueillir les familles. Animer les espaces. Ranger son espace avec les enfants.
9h30/11h15	Activité	Activité de développement: Apport de contenus/attitudes c'est à dire Savoir/Savoir-être/Savoir-faire. Réalisation des projets, des sorties, grands jeux...	Récupérer le matériel avec les enfants ou mettre en place le matériel préparé la veille. Faire avec les enfants. Discuter, échanger, aider, dynamiser, motiver les enfants. Apporter des connaissances. Préférer les activités à réflexion, concentration...
11h30/11h45	Rangement de l'activité	Apprentissage de la propreté et des règles de rangement. Hygiène et toilette.	Faire participer les enfants. Aider les plus petits. Superviser le rangement. Accompagner les enfants aux toilettes <u>et vérifier qu'ils respectent les règles d'hygiène.</u>
11h45/12h45	Repas	Apport nutritionnel. Règles de vie. Apprendre la vie à table. Découverte des aliments	<u>Montrer l'exemple.</u> Faire goûter. Gérer le bruit, faire des rappels au calme. Discuter.
12h45/13h30	Ateliers libres	Proposer des espaces de jeux et de détente <u>calmes.</u>	Organiser les espaces de jeux. Jouer avec les enfants. Les animateurs sont répartis dans les espaces de jeux. <u>Faire ranger le matériel par les enfants.</u>
13h30/15h30	Activité	Activité de développement: Apport de contenus/attitudes c'est à dire Savoir/Savoir-être/Savoir-faire. Réalisation des projets, des sorties, grands jeux...	Récupérer le matériel avec les enfants ou mettre en place le matériel préparé la veille. Faire avec les enfants. Discuter, échanger, aider, dynamiser, motiver les enfants. Apporter des connaissances. Préférer les activités à réflexion, concentration...
15h30/16h00	Rangement de l'activité	Apprentissage de la propreté et des règles de rangement. Hygiène et toilette.	Faire participer les enfants. Superviser le rangement. Accompagner les enfants aux toilettes <u>et vérifier qu'ils respectent les règles d'hygiène.</u>
16h00/16h30	Goûter et Bilan de la journée	Apport nutritionnel. Pause, détente. Faire un retour sur le ressenti des enfants sur la journée.	<u>Montrer l'exemple.</u> Faire goûter. Donner la parole à tous les enfants et noter l'ensemble des remarques.
15h45/16h00	Ateliers de Co' Education	Ateliers de Co' Education. Départ échelonné	Organiser les espaces de jeux. Jouer avec les enfants. Les animateurs sont répartis dans les espaces de jeux. <u>Faire ranger le matériel par les enfants.</u>
16h30/18h00	Ateliers libres et Rangement	Ateliers libres. Rangement du centre.	S'assurer de remettre en place tout ce qui a été utilisé. Ranger les différents espaces pour qu'ils soient opérationnels le lendemain matin.

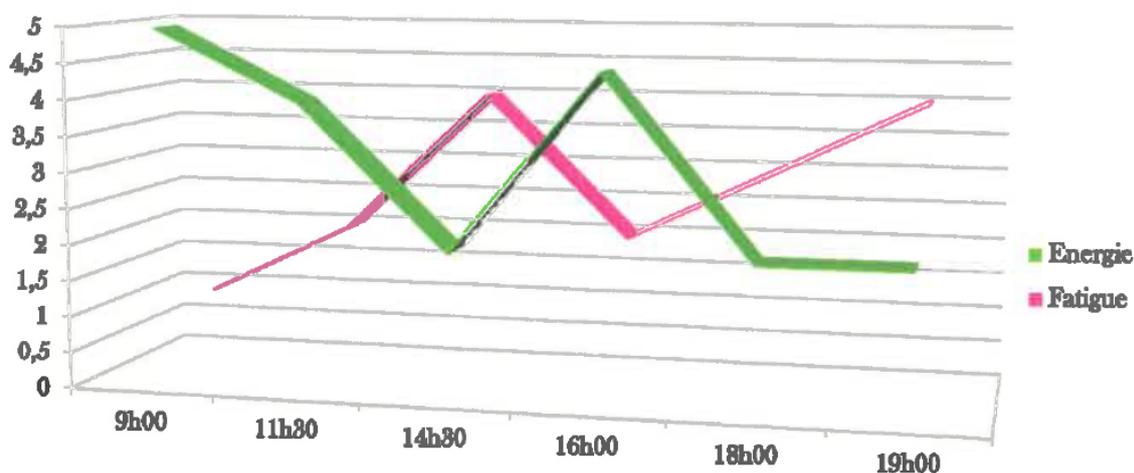
Les horaires sont donnés à titre indicatif, sachant qu'ils seront modulables en fonction de la fatigue des enfants, des intempéries, ou de l'organisation des journées.

VII. LES DIFFERENTS TYPES D'ACTIVITES ET LE RYTHME DE L'ENFANT

Repenser notre rapport au temps, et le mettre en application dans le cadre des projets pédagogiques, nécessite au moins pour commencer, d'identifier et constater ce que nous faisons du temps aujourd'hui, comment nous le pratiquons et l'intégrons dans nos modes de fonctionnement.

7.1 Le rythme biologique, la courbe d'intensité

Notre vision du temps est souvent uniforme, alors qu'il n'y a pas un temps mais plusieurs. Ce rapport est individuel mais il ne faut pas oublier que le temps de l'enfant n'est pas celui de l'adulte.



Cette courbe représente schématiquement le niveau d'intensité/de capacité d'attention soutenue que peut avoir un être humain et pour notre cas celui d'un enfant. Elle n'est pas figée, des variations existent, et ce en fonction de chaque individu, de chaque enfant.

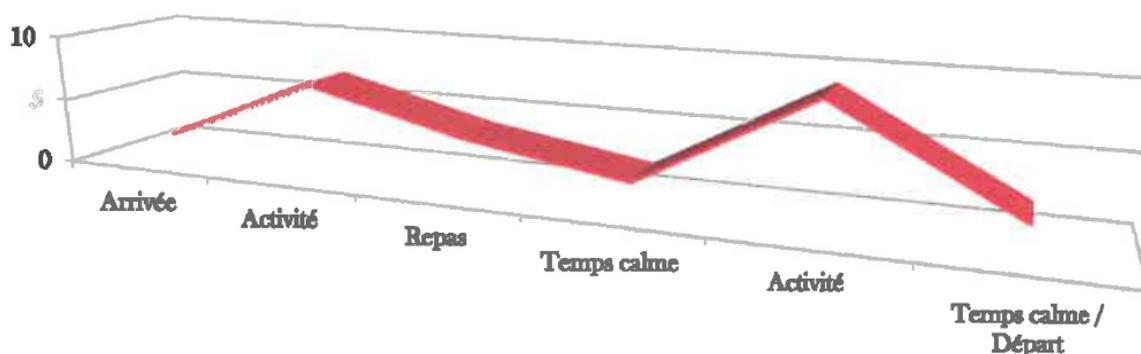
7.2 Le rythme d'une journée en ACM

Une journée en ACM est composée d'un certain nombre de périodes aux intensités variant suivant le rythme de vie d'un enfant.

Le tableau suivant permet d'avoir une vision d'une journée en ACM.
La journée débute sur une période calme jusqu'au développement de l'activité matinale.

Le temps de repas amène à un temps calme de récupération nécessaire à la digestion qui fatigue l'organisme.

Puis la courbe atteint son plus haut niveau lors de l'activité de l'après-midi, elle redescendra progressivement jusqu'au départ de l'enfant



Qu'il s'agisse d'un atelier ou d'un grand jeu, toute activité doit respecter une courbe d'intensité particulière. Elle débutera calmement pour se développer de manière plus dynamique, puis redescendre pour atteindre une finalité qui aura pour fonction d'annoncer le moment de transition entre l'activité et le temps qui suivra (sieste, goûter...).



7.3 Définition des temps ludiques

Les temps ludiques sont la base de notre métier, cela ne signifie en aucun cas qu'il faille laisser l'enfant livré à lui-même avec des supports de jeux.

Trois types de temps ludiques peuvent être proposés :

Laisser faire : afin de laisser l'enfant évoluer à son propre rythme et lui permettre d'échanger les secrets de son âge avec ses camarades, un temps toujours très apprécié des enfants car il produit chez eux un sentiment de plus grande liberté. Ce temps est indispensable, mais doit être réparti avec parcimonie et extrêmement bien encadré car lors de ces moments les enfants sont plus dispersés.

Faire avec : un moyen efficace de fédérer son groupe qu'il soit petit ou grand les enfants doivent être consultés pour élaborer un projet, ainsi ce dernier les intéressera davantage et augmentera leur capacité de concentration.

Faire faire : très important lors de la transmission d'un savoir. Il est vivement conseillé de donner « à voir » au préalable cela permet une meilleure compréhension et apprend à l'enfant à visualiser.

Il est nécessaire de multiplier ces temps sans en privilégier un plus qu'un autre

7.4 Propositions de jeux traditionnels adaptés à la tranche d'âge 3-5 ans

TRANCHE D'AGE	ACTIVITE	JEUX PROPOSES	BUT // VISEE // OBJECTIF
3-5 Ans	GRANDS JEUX	Jeu en étoiles, Kermesse, Olympiades...	Sensibilisation aux jeux de groupes, développement de jeux variés, peu complexes, ne demandant qu'une opération.
	ACTIVITES MANUELLES	Herbier, fresque, pâte à modeler, argile...	Initiation, manipulation d'objet naturel.
	GRANDS JEUX LIBRES ORGANISES	Kim vue, kim touche, jeux des odeurs, le verre qui coule, la main du diable ...	Développement des sens, petits jeux d'observation, de manipulation.
	CHANTS JEUX DANSES	Deux vagues bleues, le poisson rouge, la petite mandarine, le clown..., le taxi, brousse, tic-tac, hippo tata yé, le serpent de la montagne...	Chants collectifs nécessitant l'usage du corps, mimer une parole afin de mieux la faire assimiler, gestes peu techniques permettant une familiarisation à l'espace
	BALADE SENSITIVE	Création parfum, cola maya, arbre mon ami, création de cabanes miniatures, land art, « piquouille, gratouille, chatouille ».	Objectif de découverte, rôle prépondérant de l'imagination, sensibilisation au milieu naturel.
	JEUX TRADITIONNELS	Tomate, dauphin dauphine, 1, 2, 3, soleil, épervier, gamelle.	Activités extérieures peu complexes, nécessitant une première approche du jeu en équipe.

7.5 Propositions de jeux traditionnels adaptés à la tranche d'âge 6-9 ans

TRANCHE D'AGE	ACTIVITE	JEUX PROPOSES	BUT // VISEE // OBJECTIF
6-9 Ans	GRANDS JEUX	Jeux en étoiles, rally tournant...	Favoriser l'esprit d'équipe et la cohésion de groupe
	ACTIVITES MANUELLES	Herbier, fresque, fabrication instruments, land art...	Utilisation d'éléments simples d'un milieu en vue d'une réalisation originale, appropriation d'un objet.
	GRANDS JEUX LIBRES ORGANISES	Chamboule tout, le jeu des bâtons, la main du diable, enroule ton crayon, basket poubelle, poisson poil...	Approche de différents jeux aux objectifs variés, développant adresse, intellect, rapidité.
	CHANTS JEUX DANSES	Le baiser du vampire, le Mistouflon, le pantin, Marylaure, marylène, la sorcière, les coureurs du tour de France, la chasse à l'ours, pays d'Espagne, le houki houki...	Développement de chants ludiques, gestes toujours présents mais dynamique plus importante, premiers jeux dansés impliquant un geste proche de la chorégraphie.
	BALADE SENSITIVE	Cycle de l'eau, moulage d'empreinte, faune et flore locale, cycle de la Terre.	Objectif collecte, tri et organisation de données, apprentissage gestes environnements.
	JEUX TRADITIONNELS	Ballon prisonnier, poule, renard, vipère, douaniers contrebandiers, passe à dix, thèque,...	Développement des jeux en équipe, jeux d'opposition ou de coopération.

7.6 Propositions de jeux traditionnels adaptés à la tranche d'âge 10-12 ans

TRANCHE D'AGE	ACTIVITE	JEUX PROPOSES	BUT // VISEE // OBJECTIF
10-12 Ans	GRANDS JEUX	Sagamore, jeux d'orientation avec support carte, olympiades, Cluedo, Chasse aux énigmes...	Importance du jeu de rôle en plus de l'aspect sportif et stratégique du jeu, évolution semi autonome en milieu naturel.
	ACTIVITES MANUELLES	Origami, fresque, embellissement...	Utilisation de différentes techniques manuelles en vue d'une réalisation complexe.
	GRANDS JEUX LIBRES ORGANISES	Match d'improvisation, nuit du zapping, course à l'as, Loup Garou...	Développement de l'expression devant un groupe, début d'exercice d'improvisation en partant sur une base concrète.
	CHANTS JEUX DANSES	Matou, Mistouflon, Solex, Le cycliste ...	Chorégraphie, travail sur le groupe d'enfants en vue d'une réalisation concrète et précise.
	BALADE SENSITIVE, RANDONNEES	Randonnée, jeux d'orientation,	Approche plus sportive, découverte d'espaces différents de l'environnement.
	JEUX TRADITIONNELS	Mimes ambassadeur, fureur, relais chants,...	Esprit d'équipe, coopération plus aboutie que sur tranche d'âge 6-9 ans.



VIII VIE QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL

8.1 L'accueil

Familles -Équipe d'encadrement

La communication se fera pendant le temps d'accueil qui est un moment important.

La présence et la disponibilité des animateurs sont indispensables aussi bien pour les enfants que pour les parents.

Dès son arrivée, l'enfant doit se sentir accueilli et « reconnu » par ses animateurs.

Les animateurs veilleront à récupérer les doudous afin de ne pas les égarer et de leur donner au temps de la sieste.

En cas de difficulté avec une famille, il sera nécessaire aux animateurs d'avertir la direction.

8.2 Temps de restauration

Enfants - Équipe d'encadrement

Ces moments doivent être des instants de convivialités et de plaisir.

Les animateurs seront là pour sécuriser, inciter les enfants à goûter et non les forcer à manger, en employant des manières ludiques et en respectant leur rythme.

Le repas et le goûter seront des temps d'échanges, de convivialité, où les enfants apprendront et entretiendront de bonnes habitudes alimentaires, ainsi que la notion d'hygiène en se lavant les mains avant et après chaque repas et goûter.

L'animateur s'informerera au préalable de tous les régimes spéciaux ou allergies alimentaires concernant les enfants dont il a la responsabilité en consultant leurs fiches sanitaires.

De petites responsabilités seront confiées aux enfants (mettre le couvert, faire le service, débarrasser la table...), afin de développer la solidarité, l'entraide et la participation.

Le goûter à thème pourra être proposé suivant les vœux des enfants, et la possibilité de les réaliser.



8.3 Temps calmes

Enfants- Équipe d'encadrement

Ces temps permettront aux enfants d'avoir des moments de récupération en fonction de leurs besoins physiologiques.

La mise en place d'ateliers calmes, (à la place ou en complément de la sieste) en extérieur ou intérieur, leur permettra de digérer et de récupérer l'énergie nécessaire à l'activité de l'après-midi.

8.4 Les règles de vie

En cas de non-respect des règles de vie, une échelle des "sanctions" sera discutée en équipe.

L'équipe d'encadrement ne peut exercer aucune forme de violence à l'encontre des enfants (insultes, coups, humiliation, exclusion...).

La punition ne doit être que le dernier recours éducatif à l'égard d'un enfant, et être obligatoirement accompagnée d'une explication claire vis-à-vis de l'enfant.

Elle ne doit jamais être répétée et dégradante car elle devient alors une forme de violence.

La sécurité physique, affective et morale de chaque enfant reste la priorité de l'ensemble de l'équipe d'encadrement.

IX. SÉCURITÉ, HYGIÈNE

9.1 Les déplacements à l'intérieur

Les passages piétons sont à emprunter obligatoirement au cours des déplacements en sachant qu'ils seront encadrés par les animateurs (2 au minimum) munis d'un gilet jaune.

En sortie :

On compte les enfants (cette notion est valable CONSTAMMENT !!!). Ne pas oublier la trousse de premiers secours.

- Ne pas oublier son téléphone portable chargé (uniquement lors de sortie et lors des temps d'accueil).
- Reconnaissance du terrain en amont.

Enlever les éléments dangereux.

Privilégier les endroits ombragés lors de l'été.



En bus :

- + Compter les enfants à la montée et à la descente.
- + Vérifier l'état des pneus, et l'état général du car.
- + En cas de doute même minime sur la capacité du chauffeur à conduire ne faites pas monter les enfants et prévenez la direction.
- + Pas d'enfant assis au milieu de la banquette au fond mais un animateur.
- + Un animateur est déjà dans le bus quand les enfants montent et les réceptionne, les fait asseoir, ranger leur sac, se découvrir, s'attacher (les animateurs s'attachent aussi).
- + Vérifier que les enfants ne détériorent pas l'autocar.
- + Dans le bus au départ, et après chaque arrêt, il est nécessaire de refaire l'appel et non de se limiter au comptage des enfants.
- + A la fin du trajet, un animateur descend avant les enfants et les réceptionne.
- + Le dernier animateur qui descend vérifie que personne n'a rien oublié, et l'état du bus.
- + Prévoir des sacs à vomis.
- + Vérifier que les enfants ne mangent pas dans le bus...

9.2 Sur la structure

- + Vérifier que tout ce qui peut être dangereux pour l'enfant est hors de portée.
- + Vérifier que les enfants respectent les locaux (chaises du réfectoire...).
- + Vérifier la correcte utilisation des sanitaires, et des lumières.
- + Vérifier la propreté et être vigilant sur le rangement à la fin de chaque activité.

Les départs

- + Ne pas laisser sortir un enfant avant l'heure réglementaire sans accord préalable entre la direction et les parents.
- + Vérifier que l'enfant quitte le centre uniquement lorsque l'identité de l'accompagnant est sûre.
- + Si l'animateur a un doute sur une personne habilitée à récupérer un enfant, il est en droit de lui demander de se présenter avec une pièce d'identité.
- + Si la personne récupérant l'enfant n'est pas en état de prendre en charge l'enfant (ébriété,), l'animateur devra prévenir immédiatement la direction et ramener l'enfant vers le groupe loin des discussions d'adultes.

9.3 Consignes de sécurité

Un temps sera consacré par l'équipe d'animation afin de mettre au point les consignes d'évacuation. Un exercice sera prévu avec les enfants.



9.4 Suivi sanitaire

Il est important de préciser que si un incident arrive, il est nécessaire de garder son calme, de ne pas stresser les enfants et d'effectuer les consignes rapidement.

La santé physique, morale et affective de chaque enfant, est une préoccupation majeure de l'équipe d'encadrement.

Chaque enfant pour être admis DOIT avoir sa fiche sanitaire de liaison correctement remplie.

Un point sanitaire sera exposé par la directrice. Les informations sanitaires énoncées doivent rester confidentielles.

Chaque animateur aura accès à une trousse de soin comportant les éléments nécessaires aux soins de premiers secours (gants stériles, ciseaux à bout ronds, pansements, désinfectants, compresses...)

Ils vérifieront avant chaque départ que leur trousse est complète et que leurs produits ne sont pas périmés, ou plus stériles.

Lors des sorties, chaque animateur est responsable de son groupe en cas de problème bénins (genou écorché, écharde...), il pourra alors administrer des soins en accord avec la réglementation de la D.D.C.S.

Il prendra soin de noter sur la feuille sanitaire contenue dans sa trousse son nom, la date, l'heure, le nom et prénom de l'enfant, le soin administré, ainsi que les produits utilisés. Ses feuilles seront retranscrites dans le registre sanitaire.

En cas d'urgence sanitaire ou de problème grave, l'animateur doit toujours se munir d'un téléphone portable chargé et crédité, afin de contacter la direction, le SAMU (15), ou les pompiers (18).



X. CONCLUSION

Nous travaillons pour vous, pour vos enfants, guidés par des convictions personnelles, professionnelles et des valeurs de vie.

Nous souhaitons mettre en lumière l'enfant et l'enfance, car c'est en cela que nous trouvons du sens...

Animer ce n'est pas s'amuser. C'est croire que l'éducation ne passe pas seulement par le savoir et la connaissance, mais aussi par l'estime de soi et l'ouverture aux autres.

Il n'y a pas de hiérarchie des besoins dans l'éducation d'un enfant, tout compte, tout a de l'importance, et c'est pourquoi tous les philosophes et pédagogues s'accordent sur le fait que l'enfance d'un être construit son avenir.

Ce projet pédagogique n'est pas vain, il résume globalement les réflexions de l'équipe pédagogique, et donne un axe de fonctionnement clair pour tous.

Parcourez-le et découvrez le travail d'un animateur, sachez que nos recherches ne se limitent pas à des techniques ludiques, mais vont bien au-delà de cela.

Un animateur est un acteur important de la co'éducation de votre enfant, il a des responsabilités et s'engage à être à l'écoute de vos demandes, de vos questions, de vos interrogations.

Nous prenons très au sérieux notre métier, et c'est votre famille qui est au cœur de notre ambition.